



MAIRIE
DE
BRISCOUS

64 240

**Arrêté réglementant le stationnement au droit du chantier et
la circulation sur la VC n°1 Chemin des Crêtes et VC n°20
Chemin Ithurbidia
N° A136-2025**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992
Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur les VC n°1 Chemin des Crêtes et VC n°20 Chemin Ithurbidia, du **lundi 03 novembre 2025 jusqu'au vendredi 21 novembre 2025**, pour des travaux de tirage et raccordement de câbles en réseau télécom, travaux réalisés par la société CAUM.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, des travaux de tirage et raccordement de câbles en réseau télécom sont prévus sur les VC n°1 Chemin des Crêtes et VC n°20 Chemin Ithurbidia, du lundi 03 novembre 2025 jusqu'au vendredi 21 novembre 2025 inclus.

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée manuellement.

ARTICLE 2 : L'entreprise CAUM, représentée par M. Franck SARTHOU, 50 chemin de l'aviation 64233 LESCAR, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société CAUM
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 30 octobre 2025
Le Maire,
Pascal JOUCOU

